

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2024-011

SEANCE DU **JEUDI 15 FÉVRIER 2024**

Le jeudi 15 février 2024, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

| | |
|--|-----------------|
| Nombre de Conseillers en exercice : 29 | Votes Pour : 24 |
| Nombre de Membres présents : 18 | Vote Contre : 0 |
| Pouvoirs : 6 | Abstention : 0 |
| | Non votant : 0 |

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Daniel DAMMERY pouvoir à Chantal BOISNIER, Sophie LAGREE pouvoir à Jean-Luc DUPONT, Anne LUMEAU pouvoir à Christelle LAMBERT, Hélène BELLUT pouvoir à Jean-François DAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE pouvoir à Lucile VUILLERMOZ, Laurent BAUMEL pouvoir à Françoise BAUDIN.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Anne LUMEAU, Marc PLOUZEAU, Magali DEVAUD, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-Jacques LAPORTE, Laurent BAUMEL, Yoanna DESROCHES, Corinne RUFET.

SECRETARE DE SEANCE : Eric MAUCORT

Désaffectation et déclassement - La Libourne et Les Nigouillets

Vu les articles L. 2111-1 et L.1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publique, ;

Vu le courrier d'intention du Groupe Villadim reçu en date du 30 mars 2023 ;

Vu la commission Urbanisme-Habitat du Lundi 12 juin 2023 ;

Vu la délibération n°2023-116 de la Ville de Chinon du 07 novembre 2023 relative au choix du candidat concernant l'appel à projet « La Libourne et les Nigouillets » ;

La ville de Chinon projette de céder deux terrains communaux situés aux lieux-dits « La Libourne » et « Les Nigouillets » au Groupe VILLADIM dans le cadre d'un appel à projet, qui consistera à viabiliser et commercialiser des lots à bâtir.

En vertu des articles L. 2111-1 et L.1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, ces deux terrains relèvent du domaine public de la ville puisqu'ils sont actuellement ouverts au public et ont donc un usage public.

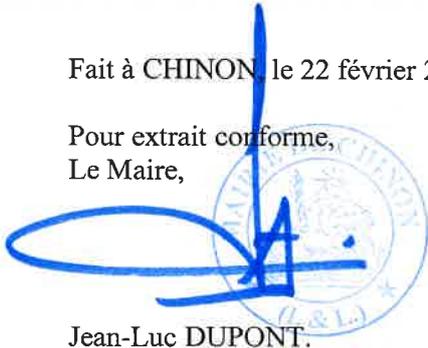
Afin que la procédure de cession de ces parcelles puisse aboutir, il convient de procéder à leur désaffectation et à leur déclassement du domaine public communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

- **VALIDE** le principe de désaffecter et de déclasser les deux terrains communaux objet de l'appel à projet remporté par le Groupe VILLADIM, situés aux lieux-dits « La Libourne » et « les Nigouillets » ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou Madame BOISNIER, adjointe déléguée à faire toutes les démarches nécessaires pour ces procédures et à signer tous les documents nécessaires.

Fait à CHINON, le 22 février 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire,

The image shows a blue ink signature of Jean-Luc DUPONT written over a circular official seal of the Municipality of Chinon. The seal contains the text 'MUNICIPALITE DE CHINON' and '1890'.

Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 29/02/2024

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.